

Séance du 28 juillet 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, M. Larralde, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; M. Gommez-Vaez à M. Pommiez ; Mme Chevrel à Mme Boé.

EXCUSE : M. Sarhy.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : ESPACES PUBLICS - Réfection de voirie pavée après travaux divers - Dossier de consultation des entreprises

M. LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les services municipaux peuvent faire appel à l'entreprise pour remettre en état les chaussées de la commune non constituées d'enrobés ou d'enduits hydrocarbonés, composées de divers bétons ou matériaux nobles tels les dalles ou les pavés, et ce à l'occasion de divers travaux, notamment après les opérations de renouvellement ou d'extension des réseaux des concessionnaires. Dans ce cas, les opérations sont intégralement à la charge de ces derniers.

Il est proposé de lancer un appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché à bons de commande d'un montant minimum de 150 000 €HT et maximum de 300 000 € HT dans le délai maximal de deux ans. Ce marché sera reconductible une année pour un montant maximum de 150 000 €

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver le dossier de consultation des entreprises et la procédure de dévolution du marché,
- d'autoriser M. le Député-Maire à lancer la consultation, et à signer avec l'entreprise retenue le marché nécessaire,
- en cas d'appel d'offres infructueux, d'autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés négociés et à lancer éventuellement la consultation correspondante.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.